

Actualités de l'ORMR : Modifications apportées au processus de déclaration des éclosions de COVID-19 et au tableau de bord sur la COVID-19 (27 juillet 2023)

Rappel : Modifications apportées au processus de déclaration des éclosions de COVID-19

La semaine dernière, l'ORMR [a annoncé](#) des modifications du processus de déclaration des éclosions de COVID-19 à compter **du 24 juillet 2023**, afin de réduire le fardeau pesant sur les maisons de retraite.

Les maisons de retraite sont tenues de déclarer toute nouvelle éclosion de COVID-19 à l'ORMR le même jour qu'elles la signalent au bureau de santé publique local. Une fois la déclaration de nouvelle éclosion de COVID-19 reçue, l'ORMR demandera des renseignements supplémentaires à l'établissement pour connaître son degré de préparation face à l'éclosion.

Sept jours après le début de l'éclosion, la maison de retraite commencera à recevoir un courriel accompagné d'un questionnaire de fin d'éclosion de la part de l'ORMR. **Elle ne devra remplir le questionnaire de fin d'éclosion qu'une seule fois, lorsque le bureau de santé publique local aura déclaré l'éclosion terminée.** Dans le questionnaire, les maisons de retraite doivent uniquement déclarer les cas, les hospitalisations et les décès parmi les résidents. Les cas au sein du personnel ne seront plus recensés par l'ORMR. Une fois que l'éclosion sera déclarée terminée et que l'établissement aura rempli le questionnaire de fin d'éclosion, il ne recevra plus de courriels.

Tant que le bureau de santé publique local n'aura pas déclaré l'éclosion terminée, l'établissement n'aura pas besoin de remplir le questionnaire de fin d'éclosion. Il continuera de recevoir quotidiennement le courriel.

Si vous avez des questions concernant les modifications ou avez besoin d'aide, veuillez communiquer avec nous par courriel à info@rhra.ca ou en composant le 1 855 275-7472.

Modifications apportées au tableau de bord de l'ORMR sur la COVID-19

À compter d'aujourd'hui, le tableau de bord de l'ORMR sur la COVID-19 changera d'apparence en raison de modifications apportées au processus de déclaration des éclosions de COVID-19 afin d'éliminer l'enquête quotidienne sur les éclosions exigée des établissements et de mettre l'accent sur la déclaration des cas chez les résidents.

Le tableau de bord affichera notamment les modifications suivantes :

- 1^{er} onglet : Retrait du nombre d'éclosions actives avec ou sans infection de résidents
- 3^e onglet : Retrait du nombre cumulatif de cas et de décès parmi les membres du personnel
- 4^e onglet : Retrait du nombre cumulatif de cas confirmés et de décès parmi les résidents, et de cas confirmés parmi les membres du personnel

Si vous avez des questions concernant les modifications apportées au tableau de bord, veuillez communiquer avec nous par courriel à info@rhra.ca ou en composant le 1 855 275-7472.